

« Mairie info » n°1 – Décembre 2017

➤ LE MOT DU MAIRE



L'édition que vous tenez dans les mains est le premier numéro d'un petit journal d'informations nommé « mairie info ».

Ce moyen de communication entre la municipalité et les habitants vient en complément du bulletin municipal « la lettre de St Yrieix » qui continuera de paraître mais, seulement une fois par an, en période estivale. C'est dans un souci d'économies que nous avons décidé de publier ce mini format, qui permet de faire part des informations et, de faire le point des événements du dernier semestre. Ce petit journal est entièrement rédigé et imprimé en Mairie.

Vous trouverez dans les pages suivantes un point sur les projets réalisés ou en cours d'élaboration.

Notamment, les travaux de mise en accessibilité de la Mairie. Nous avons profité de ceux-ci pour refaire son aménagement extérieur. L'année prochaine, l'agenda de programmation de l'accessibilité prévoit de faire l'intérieur de l'école (toilettes).

Le schéma directeur de l'eau potable avance. Les diagnostics des réseaux ont permis de sectoriser des fuites (34 m³ par jour sur le réseau du bourg). A l'heure où j'écris ces lignes, elles sont en voie d'être repérées et ensuite colmatées. Des comptages ont été effectués de nuit (du 16 au 17 Novembre). Nous remercions la population du bourg qui a joué le jeu et nous a permis d'effectuer ces contrôles.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est lancé depuis quelques mois. C'est un projet très lourd à mettre en place. De nombreuses séances de travail se succèdent pour les élus, et bientôt ce sera au tour de la population de participer à des réunions d'information. Une communication particulière sera faite à ce moment-là.

En ce qui concerne la 2ème tranche de travaux des VC 4 et 6 (pont des Pradeleix /pont de Lanour), les recherches sont en cours pour trouver les propriétaires riverains afin d'obtenir les autorisations et cessions de terrains.

Enfin, le principal tracas actuel est le problème de l'égavage aux abords des routes et notamment le long des lignes téléphoniques (développement de la fibre optique), mais également concernant la préservation des routes. Vous êtes nombreux à avoir reçu le courrier du Conseil Départemental concernant les voies dont il a la gestion. Mais les routes communales sont également concernées. Vous allez recevoir prochainement un courrier vous invitant à faire élaguer les arbres bordant celles-ci.

Espérons que la fibre sera au rendez- vous prévu fin 2020 pour la commune de St Yrieix !!

Pour terminer, je serais heureux de vous rencontrer aux **vœux de la municipalité** qui auront lieu le **Vendredi 12 Janvier 2018 à partir de 18h30** au foyer rural.

Je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne année 2018.

Noël FAUGERAS

Mairie info N°1 – Décembre 2017

Directeur de la Publication – Rédacteur en chef : Noël FAUGERAS

Rédaction : Noël FAUGERAS, Julie CARILOLOT

Crédits photos : Mairie de Saint-Yrieix-le-Déjalat - Pixabay

Mairie – 6 rue de la Mairie – 19300 SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT – Tél : 05 55 93 09 94 - E-mail : mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr

Site internet : www.saintyrieixledejalat.fr

Conception graphique et Impression : Mairie de St-Yrieix-le-Déjalat

Tirage : 200 exemplaires

➤ TRAVAUX AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE/ECOLE

À partir du 20 novembre, l'entreprise Eurovia (lot 1 : Voirie et Réseaux Divers) et l'entreprise CHEZE (lot 2 : Serrurerie) vont réaliser des travaux d'aménagement (mise en accessibilité) des abords de la mairie et de l'école, si la météo le permet. Le montant de ces travaux s'élève à 42 593,20 € HT (VRD : 39 883,20 € - serrurerie : 2 710 €), subventionnés en partie par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et le Conseil Départemental de la Corrèze.



La Mairie avant les travaux



La Mairie pendant les travaux

➤ ÉCOLE

Cette année, l'école accueille des élèves de la petite section de maternelle au CE2. Une pédagogie d'inspiration Montessori a été mise en place sur proposition des parents d'élèves et soutien de la mairie. L'ouverture des petites classes et la mise en place de cette pédagogie a permis d'accueillir 20 élèves à la place de 9 initialement prévus. Malheureusement, nous en avons perdu 3 pour cause de déménagement.

L'organisation de la classe prend doucement forme. Vous pourrez venir voir les élèves lors du spectacle de Noël au foyer le jeudi 21 décembre à 16h30.



La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont apporté leur aide pour la bonne mise en place de cette méthode pédagogique.

➤ NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Suite au recrutement de Julie CARILOLOT, agent administratif, à temps non complet et à la mise à temps partiel de Nicole CARILOLOT, Secrétaire, la Mairie est ouverte également au public le mardi après-midi.

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 8h30-12h30
- Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
- Jeudi : 8h30-12h30
- Vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30

➤ ÉCONOMIE – NOUVELLES ENTREPRISES SUR LA COMMUNE

SARL MTTI - Michaël TRONCHE Technique Industrielle

9 Avenue des Monédières
19300 SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT
Tél : 06 08 48 61 62

E-mail : michael.tronche@orange.fr

Réparation et installation de machines et d'équipements

FONTAINE Guillaume

3 Franchesse
19300 SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT
Tél : 06 64 67 25 49

Paysagiste : création, entretien, plantation, taille, abattage, terrasse, clôture, phytoépuration

➤ INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sont prises en Mairie aux horaires d'ouverture jusqu'au 30/12/2017 dernier délai.

Permanence le samedi 30/12/2017 de 9h à 11h.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

➤ ATTENTIONS POUR NOS AINÉS

Tous les ans en décembre, la Mairie convie les « aînés » à se retrouver pour un moment de convivialité autour d'un délicieux repas à l'Herbier Sauvage.

Le 9 décembre, M. Le Maire et les élus accueillent 31 convives.

Les personnes n'ayant pu se rendre au repas reçoivent à leur domicile le traditionnel colis, confectionné par l'Arédienne.



➤ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES SACS JAUNES ET DES ENCOMBRANTS

La Communauté de Communes sera chargée à partir de janvier 2018 de la collecte des ordures ménagères, des sacs jaunes et des encombrants.

- **Sacs jaunes** le jeudi tous les 15 jours (sortir les sacs la veille au soir) : 11/01 – 25/01 – 08/02 – 22/02 – 08/03 – 22/03 – 05/04 – 19/04 – 03/05 – 17/05 – 31/05 – 14/06 – 28/06 – 12/07 – 26/07 – 09/08 – 23/08 – 06/09 – 20/09 – 04/10 – 18/10 – 01/11 – 15/11 – 29/11 – 13/12 – 27/12.
- **Encombrants** en porte à porte : 01/02 – 05/04 – 03/05 – 07/06 – 05/07 – 02/08 – 06/09 – 04/10 – 06/12.

➤ ENVIRONNEMENT : LES LINGETTES NOCIVES POUR LES CANALISATIONS

La station d'épuration communale est fragilisée par l'afflux de lingettes jetables, utilisées très fréquemment pour le nettoyage des maisons, l'hygiène ... et jetées dans les toilettes. Cette habitude de jeter ces lingettes aux toilettes nuit au bon fonctionnement des stations d'épurations et des fosses septiques (bouchage).

Appel au civisme : même si les lingettes jetables sont biodégradables, elles ne se seront pas dégradées à l'entrée de la station d'épuration (il leur faut un peu plus de temps). Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir **les jeter à la poubelle**.

➤ AGENDA

Prochaines activités à SAINT-YRIEIX – Au foyer rural

GALETTE DES ROIS / CLUB DES RAMEAUX : 10 Janvier 2018 à 14h30

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : 12 Janvier 2018 à 18h30

CRÊPES / CLUB DES RAMEAUX : 20 Février 2018 à 14h30

LOTO / CLUB DES RAMEAUX : 11 Mars 2018 à 14h30

BELOTE / CLUB DES RAMEAUX : 11 Mai 2018 à 20h30

REPAS / CLUB DES RAMEAUX : 2 Juin 2018 à 12h (lieu à définir)

LOTO / CLUB DES RAMEAUX : 11 Août 2018 à 20h30

EXPOSITION VENTE ET SOUS RESERVE VIDE GRENIER / CLUB DES RAMEAUX : 19 Août 2018 à partir de 10h

COMICE AGRICOLE : Août 2018

➤ À PORTÉE DE CLIC !

PERMIS DE CONDUIRE

L'État simplifie mes démarches

- ☑ Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- ☑ Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- ☑ Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- ☑ En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- ☑ En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- ☑ Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- ☑ Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Attention, certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en préfecture. Il s'agit des cas :

- d'inscription au permis après annulation ou invalidation ;
- de demande de relevé intégral d'information de mon permis à points ;
- de demande de permis internationaux (Informations valables jusqu'au 1^{er} septembre 2017).

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr



CARTE GRISE

L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- ☑ Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- ☑ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- ☑ Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- ☑ En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- ☑ Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- ☑ Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr



➤ AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Depuis le 11 décembre 2017, le Pays de Haute-Corrèze Ventadour se mobilise aux côtés de l'ANAH, de la communauté de communes, et du Conseil Départemental en lançant une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) pour l'amélioration de l'habitat privé.

Ces dispositifs d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat privé s'adressent aux propriétaires occupants ou bailleurs. Il s'agit pour la communauté de communes de développer une offre de logements locatifs diversifiée et de qualité (mise aux normes, mobilisation des logements vacants...), d'adapter les logements aux personnes à mobilité réduite ou âgées, d'améliorer les conditions de logements (mise aux normes, économie d'énergie...).

Ces aides sous conditions d'éligibilité peuvent représenter jusqu'à 80% du montant de vos travaux.

Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé pour l'ensemble de vos démarches depuis le montage de votre dossier de demande de subventions jusqu'au versement des subventions à la fin des travaux.

Pour tout renseignement :

Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

Tél. : 05 55 27 69 26

Mail : urbanisme@cc-ventadour.fr

Phillippe SALLE : Chargé de mission Habitat

Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze Ventadour

Tél : 05.32.09.19.52